

La Fête du droit Des plaidoiries en musique





Faculté de Cergy-Pontoise, 13/17 mars 2017

La seconde édition de la Fête du droit, d'ampleur nationale, s'est déroulée du 13 au 17 mars. Durant cette semaine, la vie de la faculté de droit de Cergy-Pontoise, comme celle de nombreuses autres facultés, a été rythmée par des interventions et des évènements autour du thème « Musique et droit ».

out au long de la semaine, des prestations remarquables, 6 candidats - Marine Bob Marley, Francis Cabrel, Muse, Salif, Lino, de la faculté de droit ont joué le jeu, permettant aux étudiants musiciens et chanteurs d'ouvrir concours. passion. Le groupe Narcisse (Hugo le Calvez au chant, Julien Potiez à la guitare) a ainsi joué ses propres compositions musicales pour le plaisir de chacun. Matias Ramiez et Timothé Bourlat ont aussi amené l'auditoire à découvrir leur univers au son d'un djembé et d'une guitare. Certains étudiants ont également pu improviser quelques morceaux au piano accessible à tous dans le hall de l'université.

C'est dans cette ambiance festive que le 15 mars, les 12 étudiants qualifiés pour le concours de plaidoirie de la faculté de droit se sont affrontés pour une place en demi-finale. Pour la 9^e année consécutive, la Conférence Portalis permet aux talents de la Faculté de droit d'exprimer leur créativité et leur éloquence devant une salle comble et un jury de professionnels et d'universitaires. Au terme de

« happenings musicaux » ont eu lieu au Février (M1), Hugo Le Calvez (L1), Samuel Kerry James, Charles Aznavour, Dalida, etc.. se sont qualifiés pour la demi-finale du

une parenthèse conviviale et de partager leur Le lendemain, mêlant musique et éloquence, une séance d'art oratoire a été organisée par l'association de débat Révolte-toi Cergy. Des étudiants y ont travaillé l'art de l'intonation et la musicalité de la voix.

> La clôture de la fête du droit a eu lieu à la faculté de droit de Paris V, qui a été le théâtre de la finale d'un concours rap/slam sur la liberté d'expression. Des rappeurs de plusieurs universités s'y sont affrontés, sous les yeux indulgents des sympathiques rappeurs BIGFLO et OLI.

Sans aller jusqu'à la finale, un étudiant de la faculté de droit de Cergy avait joué le jeu et écrit un morceau de rap original. Nathan Banihashemi, 19 ans est en 1^{re} année de droit. Son univers musical est très diversifié; mais c'est surtout en rappant qu'il aime s'exprimer. Ses inspirations sont aussi variées : Carlos Santana, Éric Clapton,

sein des amphithéâtres de l'université Barbier (L2), Chloé Le Guen (L2), Alexandre À travers des paroles engagées, il a voulu de Cergy-Pontoise. Les professeurs Desessart (L1) et Kyllian Lancereau (L3) mettre en évidence les multiples facettes et significations de la liberté d'expression.

Voici un extrait de sa composition :

« Ton système est bien posé Ta voix tu peux l'imposer Tu sais y a juste à causer T'as pas besoin d'imploser

Tu sais t'as juste à oser Mais tes mots doivent être pesés Que ta pensée n'soit pas faussée Si t'es juste au bord du fossé

Dans le vide on est déversés Certaines lâchent des versets La liberté d'expression n'a de libre que sa pensée Les idées cadencées Nous permettent d'avancer Nous permettent de danser Sans dévier de la lancée (...) Si tu penses que personne t'entend Va dehors pour brailler Je sais qu'tu sais qu'c'est tentant C'est sûrement mieux qu'de bailler

> Parfois mes phrases sont gênantes Jamais j'pourrais nier Mais j'dis ce qui me dérange Ce qui m'empêche de briller

On devrait être contents Ici on peut s'expliquer Pas que contre des montants Poto t'as l'droit de t'exprimer

Certains les balles comptant, N'ont pourtant rien à expier Si c'n'est peut-être d'avoir Un jour essayé d'se déclipser (...) »



2017-2675